2007-04230/

Culture, Communications et Condition féminine
Québec

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Communiqué conjoint

La ministre Line Beauchamp annonce la création d'un fonds de 250 000 $ pour les artistes nord-côtiers

Baie-Comeau, le 16 janvier 2004 – En tournée dans la région de la Côte-Nord, la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a rendu publics aujourd'hui les termes d'une entente qui prévoit la création d'un fonds dédié exclusivement aux artistes professionnels nord-côtiers. Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et le Conseil régional de développement de la Côte-Nord (CRD) y injecteront chacun 125 000 $. L'annonce s'est déroulée en présence de Mme Sylvie Ostigny, membre du conseil exécutif du CRD, et de M. Michel Michaud, président du Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord (CRCC).

« L'amélioration des conditions socio-économiques des artistes demeure l'une de mes priorités. Le fonds que nous allons instituer devrait permettre, à l'instar d'autres ententes signées ailleurs au Québec, d'accroître le nombre d'artistes de la région admissibles à une bourse du CALQ. Je tiens à féliciter tous les intervenants qui ont élaboré cette entente fort prometteuse pour le milieu régional des arts et des lettres », a déclaré la Ministre.

L'entente d'une durée de trois ans doit être signée prochainement par le CRD de la Côte-Nord, le CALQ, le ministère de la Culture et des Communications et le ministère du Développement économique et régional. Elle vise à encourager le développement de la carrière des artistes professionnels de cette région, à augmenter leurs sources de revenus et à favoriser l'émergence d'une relève. Le fonds créé en vertu de cet accord sera administré par le CALQ et prévoit l'attribution de bourses à des artistes de différentes disciplines. Les demandes seront soumises à un processus de sélection qui fera appel à un jury ou à un comité d'évaluation formé de pairs. Une subvention maximale de 15 000 $ pourra être accordée aux projets retenus.

« Le CRD est particulièrement fier de participer à la mise en place d'un fonds qui permettra à des artistes nord-côtiers de pouvoir accentuer leur développement et de mieux se faire connaître auprès du public et de leurs pairs. Les artistes, professionnels ou en voie de le devenir, apportent une contribution indéniable à la qualité de vie de leur région tout en participant au façonnement d'un sentiment d'appartenance et de fierté régionale », a pour sa part indiqué la représentante du CRD de la Côte-Nord, Mme Sylvie Ostigny.

Le Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord, qui a travaillé activement à l'organisation du forum de consultation sur la pratique artistique dans la région, fournira les ressources humaines et matérielles nécessaires pour la préparation et la mise en œuvre du plan de promotion de cette entente.

Rappelant l'importance de mettre en place des mesures qui favoriseront le développement et l'essor des arts et des lettres dans la région de la Côte-Nord, Mme Beauchamp a conclu en ajoutant que : « L'entente devra non seulement sensibiliser les citoyens et les citoyennes aux activités des créateurs de leur région, mais également encourager des initiatives artistiques novatrices mettant en perspective la spécificité nord-côtière. Cette entente devra aussi contribuer à la rétention des artistes qui, par leur apport, façonnent un milieu de vie épanouissant et stimulant. »

Source :

Claude Rodrigue
Direction générale des communications
(418) 380-2363, poste 7217

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Patick Hamelin
Directeur général
Conseil régional de développement de la Côte-Nord
(418) 589-5781

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007